



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 25 octobre 2022

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 10 - Votants : 15

L'An deux mille vingt-deux, le mardi 25 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de FERRIERE-SUR-BEAULIEU, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SABARD, Maire.

Présents : M. Mmes, AULIN, CELLERIN, De ROFFIGNAC, DEPRIL, FLAMENT, HUCHIN, PAINEAU, PINAULT, SABARD, VERSTRAETE.

Absents et excusés : Fabienne BRANDELY, CHAUMETTE Sylvie, GODEAU Patrick, MALBRAND Claude, MATHURIN Françoise

Procurations de vote : Fabienne BRANDELY à Anne-Laure HUCHIN, Sylvie CHAUMETTE à Marc CELLERIN, Patrick GODEAU à Gilbert SABARD, Claude MALBRAND à Franck PAINEAU, Françoise MATHURIN à Laurence FLAMENT

Secrétaire de séance : Anne-Laure HUCHIN

Convocation transmise le : 18 octobre 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 septembre dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Franck PAINEAU informe qu'il a réglé le chauffage à l'école entre 19 et 20 °.

En ce qui concerne la Maison d'Orfonds il a contacté la Communauté de Communes, l'acte de vente entre la commune et la communauté de Communes devrait être signé dans la semaine 45, ensuite la communauté de Communes versera les fonds à la trésorerie afin que nous puissions effectuer le paiement auprès du notaire (ce qui sera une opération blanche pour la commune).

Il informe également que Claude MALBRAND a demandé un devis à l'entreprise JAMIN pour la pompe à chaleur à la salle Polyvalente, pour la mairie il demandera à l'entreprise FILLON-LEBOEUF.

En ce qui concerne le plaquiste consulté, celui-ci il n'est pas agréé RGE, et pour les demandes de subvention il est préférable que les artisans soient agréés. M MALBRAND consultera d'autres plaquistes qui sont agréés RGE.

Monsieur DURAFOUR doit établir un devis pour les velux de la mairie et de la salle communale.

Le conseil municipal décide de réduire l'éclairage public, il sera interrompu de 20h30 à 7h du matin.

Les nouvelles illuminations basse consommation de Noël seront installées à partir du 17 décembre jusqu'au 3 janvier.

Lors du précédent conseil municipal Monsieur MALBRAND demandait s'il est possible de regrouper deux éclairages publics ? Philippe AULIN apporte la réponse est dit que cela ne permettrait pas de gain énergétique.

Franck PAINEAU évoque les projets d'investissement 2023

- Eglise (une rencontre est prévue avec la DRAC le 21 novembre)
- Etudes pour les pompes à chaleur
- Ecole : prévoir les rideaux et les anti-pince doigts usés sur les portes.
-

Monsieur le Maire dit qu'il doit rencontrer à la mairie, Monsieur PAUMIER, président du Conseil Général le 4 novembre prochain. Il propose aux élus de l'accompagner pour ce rendez-vous.

Marc CELLERIN dit que le marché de Noël se déroulera le 17 décembre prochain de 14h à 17h. Le nombre d'exposants sera à peu près le même que l'année dernière.

Il est dans l'attente d'une réponse d'Eric BIGOT en ce qui concerne les boissons.

Les enfants devraient chanter avec l'association Quand tu chantes ?

Colis de Noël : 15 couples et 34 personnes seules, ils seront distribués le même jour que le marché de Noël. Pour les personnes n'ayant pas retiré leur colis une permanence sera mise en place à la mairie.

Il demande que le thermostat de la salle polyvalente soit programmé afin de mettre en place 4 plages horaires. Il pourrait y avoir éventuellement une dérogation pour les réunions.

Concernant les transports scolaires, Philippe AULIN dit qu'il y a un manque de chauffeur de car et que les circuits ont été remaniés.

Le syndicat propose une participation de 1.80 € par habitant et il sera réalisé un seul appel de fonds.

Le Maire dit qu'il a rencontré avec Marc CELLERIN, Mme AUGER qui a créé une association, et souhaite obtenir une subvention de la mairie afin de participer au financement de la stérilisation des chats errants sur notre commune.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres